

## **EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET**

**accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 673'446.86 pour le bouclage du crédit de CHF 2'800'000.00 accordé par le Grand Conseil le 4 juin 2002 pour la construction d'un giratoire au lieu-dit Vers-chez-Perrin et pour les corrections routières des RC 608 et 609 sur la commune de Payerne**

### **1 PRÉSENTATION DU PROJET**

Les deux routes cantonales 608-B-P (9600 v/j) et 609-B-P (2700 v/j), répertoriées routes de réseau de base prioritaire, sont situées au sud-est de Payerne, entre la route dite de Berne (601-B-P) et la frontière fribourgeoise.

La route 608-B-P quitte la route de Berne au droit de la jonction sud de Payerne pour se diriger vers Fribourg ; elle passe à proximité du hameau de Vers-chez-Perrin, emplacement du nouveau giratoire à partir duquel débute la route 609-B-P en direction de Romont.

L'axe 608-B-P constitue une liaison interrégionale essentielle : elle relie Fribourg à Payerne et forme également le lien entre les jonctions autoroutières du sud de Fribourg et Payerne, soit entre les deux axes autoroutiers A1 et A12. L'axe 609-B-P constitue la liaison entre Payerne et Romont.

#### **1.1 Rappel du projet présenté en 2002 au Grand Conseil**

Il s'agissait d'améliorer la sécurité routière d'un des points noirs du canton. Ce progrès passait par la correction de la géométrie de la chaussée 608-B-P (largeur à 7 mètres, sinuosité, dévers) sur deux kilomètres et par la transformation d'un carrefour dangereux en un giratoire, au lieu-dit Vers-chez-Perrin.

Dans la foulée, des caractéristiques techniques de la première partie de l'autre route 609-B-P vers Romont, depuis le giratoire précité, devaient aussi être améliorées, sur une longueur de 900 mètres.

## **1.2 Evolution du projet**

- Enquête des travaux : 25 juin – 26 juillet 2004
- Approbation du projet : 11 janvier 2005 par le chef du DINF
- Enquête expropriation : 28 janvier – 28 février 2005 (une opposition)
- Autorisation d'exproprier : 15 septembre 2005 (emprises du giratoire seulement)
- Indemnités fixées par le Tribunal d'expropriation : 22 novembre 2006.

En parallèle, l'ex-Service des routes (SR) (actuellement Direction générale de la mobilité et des routes) avait constaté une sous-estimation du coût des travaux de génie civil, en regard des offres de retour de la procédure d'appel d'offres. Conscient de la nécessité impérieuse de la correction routière de la RC 608-B-P avec le giratoire, l'ex-SR a modifié l'ampleur et l'ordre des travaux :

- En premier, réalisation du seul giratoire, puisque les emprises de cet ouvrage avaient été autorisées. Ces travaux ont été entrepris d'août 2007 à mars 2008.
- Dans un deuxième temps, mise à l'enquête des expropriations (hors giratoire), du 17 août au 17 septembre 2007 de l'ensemble de l'axe de la RC 608 depuis la RC 601 (route de Berne) à la limite Vaud - Fribourg. Autorisation d'exproprier délivrée le 10 janvier 2008.
- Dans un troisième temps, exécution des travaux d'amélioration sur l'axe Payerne – Fribourg (RC 608-B-P) avec respect du crédit accordé par le Grand Conseil. Réalisé de juin à décembre 2010.

En date du 26 août 2007, la Commission des finances du Grand Conseil a été officiellement informée de ces modifications.

Tous les travaux de ce projet redimensionné ont été achevés dans le courant de l'année 2011.

## **1.3 Répartition des dépenses**

Le crédit original accordé le 4 juin 2002 par le Grand Conseil était basé sur des coûts calculés en 1999.

Les investissements ont été répartis de la manière suivante :

N°	Objets	Dépenses prévues dans l'EMPD	Dépenses effectives	Solde
1	Acquisition des terrains	100'000	19'122.30	80'877.70
2	Travaux de génie civil	2'190'000	3'336'344.05	-1'146'344.05
3	Signalisation, marquage, déviations pro	70'000	93'458.70	-23'458.70
4	Abornement, plantations	180'000	117'994.65	62'005.35
5	Glissières, barrières, clôtures	60'000	55'973.35	4'026.65
6	Divers et imprévus	140'000	35'061.60	104'938.40
	<b>Total HT</b>	<b>2'740'000</b>	<b>3'657'954.65</b>	
	TVA 7,6%	210'000	compris	210'000.00
	<b>Coût total</b>	<b>2'950'000</b>	<b>3'657'954.65</b>	<b>-707'954.65</b>
	Participation commune de Payerne, giratoire	-150'000	-143'400.00	-6'600.00
	Financement par la commune de Payerne des arrêts de bus		-41'108.00	41'108.00
	Participation des tiers		0.21	-0.21
	<b>Total dépensé</b>	<b>2'800'000</b>	<b>3'473'446.86</b>	<b>-673'446.86</b>
	Dont hausses précontractuelles			682'901.60
	Dont hausses postcontractuelles			94'486.15
	<b>Sous-total : hausses</b>			<b>777'387.75</b>
	<b>Total positif sans les hausses</b>			<b>103'940.89</b>

## Explications

A base de calcul égale (1999), le crédit accordé par le Grand Conseil a été respecté.

Le dépassement final de CHF 673'446.86 est exclusivement provoqué par les indexations dues au renchérissement.

Les écarts entre le devis initial de 1999 – repris dans l'EMPD de 2002 - et les périodes des travaux successifs sont dus à la division et à l'échelonnement de ce projet, à la multiplication des procédures d'expropriation et à la durée usuelle des jugements pour la fixation des indemnités pour les emprises.

Les écarts principaux par rapport aux dépenses prévues par l'EMPD sont :

- Les contrats ont été établis entre 2004 et 2011. Il y a donc eu des hausses, dues au renchérissement, précontractuelles (de 1999 à la date du contrat) et postcontractuelles (de la date du contrat à la période des prestations exécutées). Les hausses précontractuelles se montent à CHF 682'901.60. Les hausses postcontractuelles sont de CHF 94'486.15.
- Le budget de l'EMPD a été élaboré sur la base de devis appliquant la TVA de 7,6% alors que les dépenses ont été réglées avec la TVA de 7,6% et 8% (dès 2011).
- Le poste "Acquisitions de terrains" a été utilisé à hauteur de 20% de son budget mentionné dans l'EMPD suite à une forte réduction des emprises.
- Le poste "Travaux de génie civil" a enregistré un dépassement de CHF 1'146'344.05 suite à la modification du projet et à la division des travaux en deux : réalisation d'abord du giratoire puis de la route. Il y a eu donc doublement des appels d'offres, des installations de chantier, des prix unitaires plus élevés. Reprise de la zone de raccord entre le giratoire et la route.
- Le poste "Signalisation, marquage" a subi un léger dépassement de CHF 23'458.70 en raison de l'estimation difficile.
- Le poste "Abornement" a été surestimé dans l'EMPD : les dépenses se sont élevées à

CHF 117'994.65 par rapport au budget de CHF 180'000.-.

- Le poste "Glissières" : les dépenses étaient proches du montant prévu.
- En ce qui concerne "Divers et imprévus" : le budget prévu n'a été consommé qu'en partie, soit CHF 35'061.60 pour un budget EMPD de CHF 140'000.-, faute d'imprévus.

En ce qui concerne le renchérissement sur les travaux exécutés entre 2007 et 2011, il est basé sur les moyennes annuelles établies par la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), indice ICP, travaux de conduite industrielle.

Pour rappel, les contrats ont été établis entre 2004 et 2011. Il y a donc eu des hausses dues au renchérissement précontractuel (de 1999 à la date du contrat) pour CHF 682'901.60 et des hausses dues au renchérissement postcontractuel (de la date du contrat à la période des prestations exécutées) de CHF 94'864.15, soit au total CHF 777'387.75.

N°	Objets	Dépenses prévues dans l'EMPD (base 1999)	Dépenses effectives, HT, (base 1999)	Hausse précontr, HT	Hausse postcontr, HT	Taux des hausses selon ICP depuis 1999
1	Acquisition des terrains	100'000.00	19'122.30			
2	Travaux de génie civil	2'190'000.00	2'405'500.85	607'378.25	87'812.40	selon modèle ICP/SSE
3	Signalisation, marquage, déviations provisoires	70'000.00	78'385.89	8'471.65		variable, selon dates factures : 9.4-11.8%
4	Abornement, plantations	180'000.00	98'938.24	10'722.35		variable, selon dates factures : 4.5-11.8%
5	Glissières, barrières, clôtures	60'000.00	47'325.22	5'159.30		variable, selon dates factures : 10-11%
6	Divers et imprévus	140'000.00	29'649.80	2'935.35		9.90%
	<b>Total HT</b>	<b>2'740'000.00</b>	<b>2'678'922.30</b>	<b>634'666.90</b>	<b>87'812.40</b>	
	TVA 7,6%	210'000.00	202'144.80	48'234.68	6'673.74	
	<b>Coût total</b>	<b>2'950'000.00</b>	<b>2'881'067.10</b>	<b>682'901.58</b>	<b>94'486.14</b>	
	Participation commune de Payeme, giratoire, TTC	-150'000.00	-184'507.79			
	<b>Montant à charge de l'Etat de Vaud, TTC, arrondi</b>	<b>2'800'000.00</b>	<b>2'696'559.31</b>		<b>777'387.73</b>	

Cet objet est référencé dans SAP sous l'EOTP N° I.000145.01 – RC 608-609, giratoire Vers-chez-Perrin.

La clôture de cet objet laisse apparaître la situation suivante :

Intitulé		
EMPD N° 9 de 05.2002, décret du 04.06.2002 pour crédit d'objet	CHF	2'800'000.00
<b>Total des crédits d'investissement accordés</b>	<b>CHF</b>	<b>2'800'000.00</b>
Dépenses nettes totales	CHF	- 3'473'446.86
<b>Solde</b>	<b>CHF</b>	<b>- 673'446.86</b>
Crédit additionnel demandé	CHF	673'446.86

Ce crédit additionnel, référencé dans SAP sous l'EOTP N° I.000145.02 – RC 608-609, Vers-chez-Perrin crédit add, déjà en cours d'amortissement, sera amorti à la même échéance que le crédit initial.

## 2 MODE DE CONDUITE DU PROJET

L'ex-Service des routes a entièrement développé le projet ; il a aussi assuré la surveillance des travaux.

## 3 CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

### 3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

EOTP I.000145.02 – RC 608-609, Vers chez Perrin crédit add

Intitulé	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total
a) Transformations immobilières : dépenses brutes	673'446.86				673'446.86
a) Transformations immobilières: recettes de tiers					-
<b>a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat</b>	<b>673'446.86</b>				<b>673'446.86</b>
b) Informatique : dépenses brutes					+
b) Informatique : recettes de tiers					-
<b>b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat</b>					<b>+</b>
c) Investissement total : dépenses brutes					+
c) Investissement total : recettes de tiers					-
<b>c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat</b>	<b>673'446.86</b>				<b>673'446.86</b>

### 3.2 Amortissement annuel

Le montant supplémentaire sera amorti à la même échéance que le crédit initial, dès 2018 sur 5 ans.

CHF 673'446.86 : 5 = 134'689.37 arrondi à CHF 134'700.-

### 3.3 Charges d'intérêt

La charge annuelle d'intérêt sera de :  $(CHF\ 673'446.86 * 5 * 0.55) / 100 = 18'519.79$  arrondi à CHF 18'600.-

### 3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Néant

### 3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Néant

### 3.6 Conséquences sur les communes

Sécurisation de l'axe routier

### 3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

Néant

### 3.8 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant

### 3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant

### 3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Néant

### 3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant

### 3.12 Incidences informatiques

Néant

### 3.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant

### 3.14 Simplifications administratives

Néant

### 3.15 Protection des données

Néant

### 3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

EOTP I.000145.02 – RC 608-609, Vers-chez Perrin crédit add

Intitulé	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total
Personnel supplémentaire (ETP)					
Frais d'exploitation					+
Charge d'intérêt		18.60	18.60	18.60	55.80
Amortissement			134.70	134.70	269.40
Prise en charge du service de la dette					+
Autres charges supplémentaires					+
<b>Total augmentation des charges</b>		<b>18.60</b>	<b>153.30</b>	<b>153.30</b>	<b>325.20</b>
Diminution de charges					-
Revenus supplémentaires					-
<b>Total net</b>		<b>18.60</b>	<b>153.30</b>	<b>153.30</b>	<b>325.20</b>

#### **4 CONCLUSION**

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

# PROJET DE DÉCRET

**accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de  
CHF 673'446.86 pour le bouclage du crédit de  
CHF 2'800'000.00 accordé par le Grand Conseil le 4 juin 2002 pour la  
construction d'un giratoire au lieu-dit Vers-chez-Perrin et pour les  
corrections routières des RC 608 et 609 sur la commune de Payerne**

du 14 décembre 2016

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit additionnel de CHF 673'446.86 est accordé au Conseil d'Etat pour le bouclage du crédit de CHF 2'800'000.00 accordé par le Grand Conseil le 4 juin 2002 pour la construction d'un giratoire au lieu-dit Vers-chez-Perrin et pour les corrections routières des RC 608 et 609 sur la commune de Payerne.

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*, et amorti à la même échéance que le crédit initial.

## **Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 décembre 2016.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*